

1. *Débitrice:* **Sacogesti SA**, act. sans adresse et sans organe responsable
2. *Remarques:* Notification selon art. 66 al. 4 ch. 1 LP  
Commination de faillite no 01 127590 H  
Créancier: Monsieur Jean-Pierre Châtelain, rue du Nant 7, 1207 Genève  
Représenté par: Me Didier Brosset, avocat, bd. des Tranchées 36, 1206 Genève, mandataire  
Requiert paiement de:
  1. CHF 44'265.40 plus intérêt à 5 % du 1er octobre 1998
  2. CHF 840.- plus intérêt à 5 % du 1er février 1999
  3. CHF 2'000.- plus intérêt à 5 % du 1er juin 2001ainsi que les frais du commandement de payer et de la commination de faillite de CHF 190.- et les frais de la mainlevée d'opposition de CHF 840.-  
Titre et date de la créance, cause de l'obligation:
  1. Créance pour non paiement de loyer selon jugement no 525 du 23 mars 2000 arrêt de la cour de Justice no A 626/1194/2000 du 4 décembre 2000 et arrêt du Tribunal fédéral du 22 mai 2001.
  2. Emolument de mainlevée selon jugement du 26 janvier 1999
  3. Indemnité à titre de dépens selon arrêt du Tribunal fédéral du 22 mai 2001.Délai de paiement: 20 jours  
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer à vous notifié le 24 janvier 2002, vous êtes menacé de faillite:  
Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours de la notification du présent acte, non compris le coût de la présente publication, le créancier auara le droit de requérir contre vous la faillite.  
Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez dans les 10 jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'Autorité de surveillance.  
Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.  
Genève, le 18 septembre 2002  
Le préposé: M. Michel Ochsner  
Office des poursuites Arve-Lac  
1211 Genève 3

(00647104)